

Édition du "RÉVEIL DU NORD" 100 bis, rue de Paris, LILLE Bureaux à PARIS 43, boulevard Haussmann (9^e)

Le Réveil du Nord

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX (Téléph. 9-51) 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING (Téléph. 9-85) 15, Rue Nationale, 15

Qu'avez-vous fait contre la vie chère ?

Ce que nous disent les maires de notre région

(DE NOS ENVOYÉS SPÉCIAUX)

L'Économie que l'on a appelé de la « vie chère » et qui mériterait plutôt de s'appeler de la « vie trop chère », n'a jamais cessé d'intéresser les pouvoirs publics et il n'est pas surprenant qu'ils aient tenté de résoudre ce problème. On a déjà beaucoup parlé des projets de lutte contre la vie chère. Nous avons voulu savoir ce qui avait été réalisé dans notre région. C'est pourquoi nous avons tenu à demander aux municipalités ce qu'elles avaient fait ou tenté de faire pour résoudre le problème si complexe.

Ce sont les réponses que nous ont données les maires ou leurs représentants que nous publions au fur et à mesure de notre enquête.

Les moyens employés par la Municipalité d'Hazebrouck

Nous ne nous attendions pas à trouver à Hazebrouck, dix ans après la guerre, le pays où se côtoient d'autrefois, où les produits fermiers que fournit généralement la terre des Flandres abondaient sur le marché, à des prix qui nous laissent aujourd'hui rêveurs. Un simple coup d'œil aux vitrines des commerçants nous montre que les prix des denrées alimentaires ont suivi la même ascendance que partout ailleurs.

M. Henri Bonte, maire d'Hazebrouck, ancien et dévoué collaborateur de l'abbé Lemire, dont il a pris la succession municipale depuis avril dernier, nous enlève tout étonnement au début de l'entretien qu'il veut bien nous accorder.

« La vie est chère à Hazebrouck et aussi chère que partout ailleurs, bien que nous soyons au plein centre d'une importante production. Le phénomène économique général de la vie chère n'a pas, à mon avis, de petite solution. Avec l'activité moderne des transports, la loi de l'offre et de la demande joue inévitablement et il n'y a plus de cours favorisés ».

— Mais, vous avez envisagé quelques remèdes ?

« La municipalité, nous dit M. Bonte, a, au point de vue local, favorisé l'extension du grand marché qui se tient chaque lundi sur notre Grand-Place. Beurres, œufs, volailles, y arrivent en abondance pour être rafiés par des gros marchands qui établissent les cours. Nous avons essayé, pour la boncherie, d'amener la concurrence en favorisant l'arrivée des viandes étrangères sur notre marché couvert, mais la concurrence n'a joué qu'un rôle faible, le temps de se mettre à la page. Quand il s'agit d'atteindre 32 sous le litre, nous avons provoqué une réunion des laitiers qui nous ont prouvé, chiffres en main, qu'il s'agissait de l'argent ».

On peut faire dire aux chiffres tout ce qu'on veut. Le paysan de chez nous, autrefois volontiers individualiste, a maintenant saisi l'utilité d'unir ses intérêts et il est devenu tout puissant.

Les remèdes sociaux

« Les remèdes au problème économique de la vie chère, continue M. Bonte, nous semblent, en notre ville, plutôt d'ordre social. S'il n'est point de panacée, il reste quelques palliatifs sérieux qui nous permettent de faire œuvre durable. L'abbé Lemire et ses continuateurs se sont depuis longtemps attachés au problème du coin de terre et du foyer. Notre population est passée du chiffre d'environ 12.500 avant guerre à 14.843 habitants et, avec le développement de l'industrie, il y a eu une crise inévitable du logement.

« Dans notre programme d'habitations à bon marché, nous avons vu large, nous efforçant d'ajouter au logis salubre l'indispensable jardin. Dans les maisons construites sur un terrain appartenant à la ville, nous avons prévu de larges emplacements pour les dépendances et le jardin. Une dotation importante et des conditions particulières à notre ville nous permettent de fixer le loyer au minimum et de favoriser la famille nombreuse. C'est par le petit élevage, la basse-cour familiale, c'est par le potager que l'ouvrier, le petit employé se défendent le mieux, et par eux-mêmes, contre la vie chère. Nous les aidons constamment, en même temps que dans notre école ménagère de jeunes filles nous remettons en honneur ces qualités d'ordre et d'économie domestique, qu'il est urgent de défendre et de maintenir ».

R. BOULY.

Ce qu'on nous dit à Liévin

En l'absence de M. Bédart, maire de Liévin, nous avons été reçu par le secrétaire général Caron.

Celui-ci n'a pu que nous confirmer une déclaration qu'on nous a déjà faite en plusieurs endroits : « Le pouvoir municipal se trouve désarmé en présence de la vie chère ».

« Néanmoins, la Municipalité de Liévin a initié elle-même dans la mesure du possible un fait assez intéressant : une stricte surveillance sur les marchés afin d'obtenir une certaine régularité dans les cours.

En ce qui concerne les arrêtés préfectoraux relatifs aux boucheries, la police liévineoise tient sévèrement la main à leur application, et ces mesures continuent à enrayer des hausses injustifiées.

« Comme nous demandions si en matière sociale un programme d'application des lois sur la construction d'habitation à bon marché avait été envisagé, M. Caron nous répondit que la question n'avait pour ainsi dire pas été envisagée à Liévin, car la plupart des habitants, employés ou ouvriers des mines n'ont aucun avantage à faire bâtir leur maison ».

LE TEMPS D'AUGOUR'HUI

Concert, bruxois, un peu de neige, vent de Nord-Est, pluie, température en baisse de 2°.

Tragique explosion d'une chaudière à Roubaix

Quatre ouvriers furent gravement brûlés par la vapeur. Deux sont en danger de mort

Jeuéi matin, vers 8 heures, aux établissements Alart, Compagnie générale des Industries Textiles, 179, boulevard Gambetta, à Roubaix, un très grave accident s'est produit dans une salle de chaudières. Quatre ouvriers, atteints par des jets de vapeur, ont été cruellement brûlés; deux d'entre eux sont considérés comme moralement atteints. Voici les résultats de notre enquête au sujet de cette explosion :

Des chaudières fonctionnant nuit et jour

La Compagnie générale des Industries Textiles, ancienne firme Albert Roussseau et Cie, se situe dans de très vastes bâtiments formant un quadrilatère compris entre la Grand'Rue et le boulevard Gambetta. Les générateurs se trouvent répartis sur deux points : dans la Grand'Rue et sur le boulevard.

Une formidable explosion

Il était environ 8 heures du matin. Le travail battait son plein. Et rien d'anormal n'avait été constaté. Dans un des placards de la salle se trouvent placés des tuyaux tubulaires en position horizontale. Ils contiennent de la vapeur d'eau à très haute pression. Les extrémités en sont fermées au moyen de bouchons formant écrou.

Au secours des victimes

Attirés par l'explosion, le contremaître Fournier et l'ingénieur Louchet accoururent. Ils virent, s'entuyant, fous de terreur, dans la rue, trois des blessés. Le quatrième, le moins atteint, avait cherché une protection derrière les chaudières. Il dut à ce geste d'être moins blessé que ses camarades. Les trois autres, burlant de douleur, s'étaient précipités vers l'atelier, situés à une cinquantaine de mètres du lieu de l'accident. C'est là que les victimes reçurent les premiers soins, en attendant l'arrivée de M. le docteur Debuchy, mandé d'urgence.

Un Crésus anglais

C'est le duc de Westminster qui est propriétaire de 10.000 maisons à Mayfair. Le quartier le plus riche et le plus élégant de Londres. Sa fortune est évaluée à 4 milliards.

Un accord a été réalisé au sujet de la question des produits finis

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

M. Fergot, ministre des Travaux Publics, a reçu hier après-midi une délégation composée de parlementaires et d'industriels de régions sinistrées, laquelle lui a examiné la question de l'application de l'article 11 de la loi du 23 mars 1922 relative aux produits finis.

À l'issue de cette entrevue, au cours de laquelle les industriels ont manifesté un grand désir d'entente, M. Pierre Fergot a pu résumer l'accord.

Cet arrangement, dont les modalités ne sont pas encore rédigées, fera l'objet d'un projet de loi appelé à être soumis prochainement à l'approbation des Chambres.

Rupture des relations diplomatiques entre le Japon et les Soviets (?)

On mande de Londres que, d'après un message de Berlin, le bruit court dans cette ville que le Japon a rompu ses relations diplomatiques avec le gouvernement des soviets. Cette nouvelle n'a pas encore été confirmée.

La triple asphyxie des mines de la Lucette

Les spécialistes des Mines d'Anzin sont arrivés

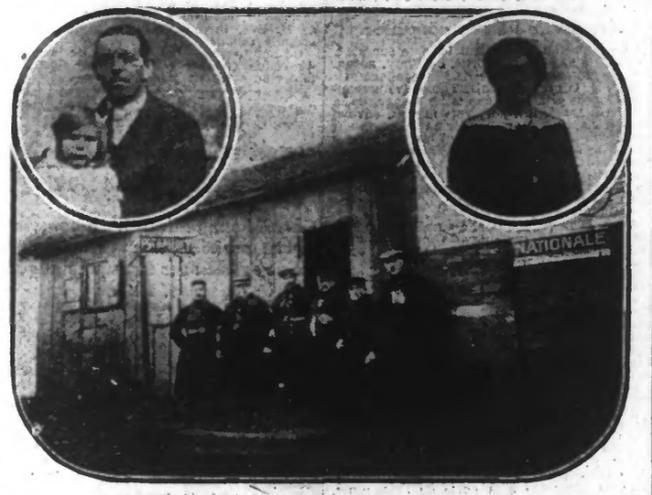
Les spécialistes demandés aux Mines d'Anzin sont arrivés sur les lieux à 2 heures du matin.

À 4 heures, le premier cadavre était retiré à 5 heures, les deux autres étaient déterrés.

LE TERRIBLE DRAME de Bailleul-Sire-Berthould

Comment une pauvre femme abandonnée par son mari en arriva à tuer sa fillelette qu'elle adorait puis tenta de se suicider.

À l'évocation du nom de Bailleul-Sire-Berthould, ainsi dénommée depuis les fastes du moyen-âge, l'ombre de la cabaretière de la rue de la Station, la veuve Pigache, apparaît. L'horrible assassinat, resté mystérieux, ne devait pas tarder à être suivi d'un autre crime, lamentable, navrant, épouvantable : une jeune femme abandonnée par son mari depuis de longs mois, vivait avec une pauvre enfant de deux ans et demi dans la plus affreuse misère. N'ayant pas trouvé suffisamment de courage et d'énergie pour sortir de cette existence désespérée, commît l'acte criminel en tirant à bout portant sur sa fillelette endormie, trois balles de revolver,



Le baraquement dans lequel se déroula le drame. En médaillon : à gauche : la petite Georgette et son père ; à droite : la mère meurtrière.

qui remettaît les lettres chez M. Tricart, cultivateur, où Mme Guilbert venait chercher le lait pour sa petite.

« Je pense à Georgette, toujours malheureuse sous votre égide, le me sans aucun amusement, auprès de vous, avec votre caractère autoritaire et hargneux... » Et il conclut : « Vous n'êtes pas une femme bienheureuse... »

Un ménage qui commençait par être heureux ; mais...

Sur la route d'Arras à Bailleul, à l'endroit où le chemin, avant de descendre sous le pont du chemin de fer qui semble marquer l'entrée principale du village, fait une large courbe, au lieu-dit « la Justice », se trouvait, depuis 1925, un baraquement usagé et vétuste, ayant comme dépendances un autre baraquement servant d'atelier de menuiserie. C'est là que Georges-Gaston Guilbert, né le 15 janvier 1900, originaire de Saint-Maur (Seine) vint habiter avec sa femme, Désirée-Marie Honoré, née à Athies, le 14 juin 1901. L'habitation de bois fut érigée sur un terrain appartenant à Mme Guilbert.

Les époux s'étaient rencontrés à Saint-Maur, où elle était menuisier-ébéniste ; elle, ouvrière bonnetrière. Ils se marièrent dans cette localité, le 17 novembre 1924. Un enfant, la petite Georgette-Désirée naquit à Bailleul, le 14 juin 1926. Le mariage fut heureux d'abord. La pauvre enfant était choyée tant par son père que par sa mère. C'était une charmante fillette très gaie, fort gentille, qui eut pu servir de trait d'union inséparable entre les époux si bientôt le mari, considéré comme peu travailleur, aux idées extrémistes, ardent propagandiste des théories les plus subversives, ne s'était montré fort jaloux.

Les scènes de ménage devinrent fréquentes, l'homme fit de sévères reproches, injures, à sa femme et, le 23 août 1928, sans prévenir, sans embrasser la charmante gamine qui semblait chérir, il partit, il abandonna le domicile conjugal, sans motifs sérieux, laissant sa femme dans un baraquement perdu au milieu des champs.

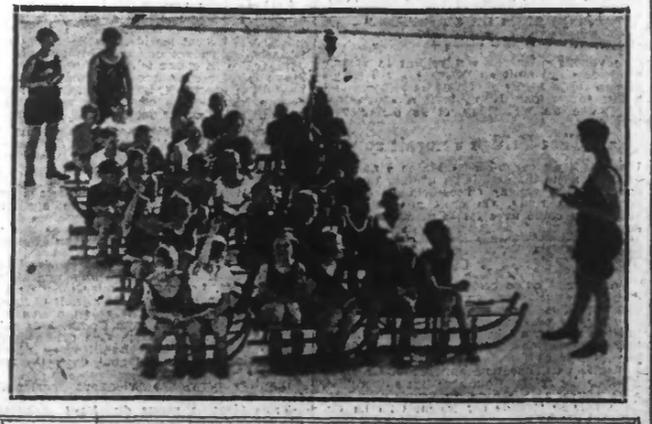
Le lâche abandon du mari

L'ouvrier ébéniste, qui travaillait chez M. Labry, route de Lens, à Arras, ne donna pas souvent de ses nouvelles. Il cachait toujours son adresse. Un échange de correspondances s'ouvrit entre les deux époux, par l'intermédiaire d'un camarade, un nommé Gotrand,

Poussée à toutes extrémités la malheureuse mère allait commettre le plus affreux des crimes : tuer son enfant.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

L'École sur la neige



Le soleil de Saint-Moritz en Suisse, donne tous les ans de nouvelles forces à des milliers d'enfants épuisés, des grandes villes. L'enseignement scolaire y est donné en plein air sur la neige. On voit ici les enfants d'une classe pendant une leçon.

Une grève unitaire avortée dans notre bassin minier

Elle devait être déclenchée hier dans le Pas-de-Calais et l'arrondissement de Douai

Depuis quelque temps, et concurrentement avec les grèves des mineurs de la Loire, du Gard et de l'Aveyron, on parlait sous le manteau, dans les milieux unitaires, de déclencher un mouvement similaire dans la région du Nord.

Des décisions avaient même été prises, une date choisie. Hier, jeudi, le mouvement devait être déclenché et les points touchés auraient été les centres miniers de l'Escarpelle, Dourges, Drocourt, Courrières.

Hier, rien n'a bougé dans le pays minier. Sur place, nous avons voulu nous renseigner.

On nous a bien dit que les unitaires avaient travaillé à la grève, mais devant l'impopularité d'un tel mouvement et probablement aussi à la suite de la reprise du travail dans les centres méridionaux, les agitateurs abandonnèrent l'espoir de voir aboutir leurs projets et tout rentra dans le calme.

On n'a enregistré aucune tentative de grève, hier, dans notre bassin minier et aucune défection n'a été constatée.

Une ville chinoise pillée et incendiée par des communistes

Deux cents communistes portant des bannières et armés de fusils et de revolvers, ont attaqué lundi dernier la petite de Tchéou-An-Ying, près de la baie de Hang-Tchéou.

Les communistes, qui ont été repoussés, ont eu vingt tués. Des atrocités, piteuses à ne pas payer ses dettes, ses impôts et ses loyers et à appuyer les soviets.

Le tragique bilan de la catastrophe de Cumana

300 morts et 2.000 blessés

La légation du Venezuela communique que, suivant un télégramme officiel reçu du gouvernement vénézeulien, le nombre des victimes de la catastrophe de Cumana atteint trois cents morts et près de deux mille blessés.

PIEDS DE POLICIERS

A Berlin, les policiers de la rue sont munis de ces chauds snow-boots, qui les garantissent contre les rigueurs du froid.

LA TRIBUNE DU CONTRIBUABLE

POUR LES MINOTIERS ET CULTIVATEURS

Institution d'une taxe dite « à la mouture »

A partir du 1^{er} janvier 1929, la perception de l'impôt sur le chiffre d'affaires en ce qui concerne les farines, semoules et issues provenant de la mouture des céréales en grains, sera exclusivement reportée sur les opérations faites par le moulinier et le minotier, ainsi que sur les importations de ces produits à toute autre destination qu'un moulinier ou un minotier.

Ce report a pour conséquence d'exempter de la taxe de 3 % les affaires effectuées par tous autres commerçants que les mouliniers ou les minotiers, et portant sur les farines, semoules et issues provenant de la mouture des céréales en grains.

En particulier, ce texte permettra à la plupart des boulangers d'être complètement exonérés de leur exploitation agricole. Bien entendu, leur forfait devrait être éventuellement revu.

Exonération du Chiffre d'affaires accordée aux cultivateurs effectuant accessoirement des transports pour autrui

L'article 13 de la loi du 31 décembre 1928 exonère à partir du 1^{er} janvier, de l'impôt sur le chiffre d'affaires, les cultivateurs effectuant accessoirement des transports pour autrui au moyen des attelages qu'ils entretiennent pour les besoins de leur exploitation agricole.

On a rappelé, lors des débats qu'il n'était peut-être pas un cultivateur en France qui ne soit amené un jour ou l'autre de l'année à faire un transport pour autrui, ne serait-ce que pour mener quelques voitures de pierres ou de charbon, et que tous les paysans de France pouvaient se réclamer un jour, obligés de s'inscrire au registre du Commerce.

Avec le texte de l'article 13, ces cultivateurs passeront à la suite des traitements et salaires et bénéficieront ainsi de l'abattement à la base de 10.000 francs.

E. BOUCHEZ, Secrétaire Général de l'Association des Contribuables du Nord de la France.

LA NOUVELLE FIANCÉE DE "CHARLOT"



Malgré ses déboires conjugaux, Charlie Chaplin songe à se remarier pour la troisième fois. Sa nouvelle fiancée qu'on voit ici, est Miss Georgia Hale, qui était la partenaire du grand comique dans le célèbre film « La Ruée vers l'Or ».

Le grand débat sur l'Alsace à la Chambre

Il a été ouvert hier par les interpellations de MM. Grumbach, Brom et Michel Walter. M. Poincaré est intervenu à plusieurs reprises

M. Fernand BOUSSION ouvre à 15 h. 05 la séance de la Chambre. Celle-ci adopte sans débat un certain nombre de projets notamment celui portant modification de certaines dispositions du Code local des Assurances Sociales du 19 juillet 1911 en matière d'assurance maladie et d'assurance invalidité, vielliesse et celui tendant à la ratification de l'article 21 novembre 1926 relatif à la compétence des Conseils de Prud'hommes.

Puis l'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur la politique du Gouvernement à l'égard de l'Alsace et de la Lorraine.

Le discours de M. Grumbach

M. GRUMBACH, député socialiste du Haut-Rhin, le premier interpellateur, monte à la tribune. Il entend un « violent » reprocher à certains économistes qui disent que l'Alsace a obtenu la liberté en octobre 1918, alors que l'Alsace, dit l'orateur, n'avait cessé de rester sous le joug prussien et avait été réduite au plus complet silence sous un régime militariste. « La loi même de rétablissement de l'armée allemande, au Reichstag, ont été votées par les Alsaciens et les Lorrains, et les Alsaciens et les Lorrains ont été les vaincus français. Le retour de l'Alsace à la France et de la Lorraine à l'Alsace » (Longs appl.)

M. Grumbach dit ensuite que des fautes ont été commises. « Mais, tient-il à ajouter l'orateur, même dans les fautes, l'action de la France a été bonne pour l'Alsace ». (Vifs appl.) La première faute, d'après l'orateur, a été de quitter l'administration des mines de la Lorraine, M. Millerand a eu tort de vouloir prendre pour une expérience de régionalisme le seul point de France où il ne fallait pas encourager une telle politique.

M. Grumbach dit ensuite que des fautes ont été commises. « Mais, tient-il à ajouter l'orateur, même dans les fautes, l'action de la France a été bonne pour l'Alsace ». (Vifs appl.) La première faute, d'après l'orateur, a été de quitter l'administration des mines de la Lorraine, M. Millerand a eu tort de vouloir prendre pour une expérience de régionalisme le seul point de France où il ne fallait pas encourager une telle politique.

M. Grumbach dit ensuite que des fautes ont été commises. « Mais, tient-il à ajouter l'orateur, même dans les fautes, l'action de la France a été bonne pour l'Alsace ». (Vifs appl.) La première faute, d'après l'orateur, a été de quitter l'administration des mines de la Lorraine, M. Millerand a eu tort de vouloir prendre pour une expérience de régionalisme le seul point de France où il ne fallait pas encourager une telle politique.

M. Grumbach dit ensuite que des fautes ont été commises. « Mais, tient-il à ajouter l'orateur, même dans les fautes, l'action de la France a été bonne pour l'Alsace ». (Vifs appl.) La première faute, d'après l'orateur, a été de quitter l'administration des mines de la Lorraine, M. Millerand a eu tort de vouloir prendre pour une expérience de régionalisme le seul point de France où il ne fallait pas encourager une telle politique.

Pour dissiper le malaise...

M. GRUMBACH admet que la solution du problème est complexe. Il indique ensuite quelques-unes des mesures à prendre pour dissiper le malaise en Alsace : faciliter l'obtention des pièces d'identité ; résoudre les questions des concéditaires, des cheminots, des ouvriers, des manœuvres, des militaires, et surtout celle du biliguaisme.

M. GRUMBACH dit ensuite que des fautes ont été commises. « Mais, tient-il à ajouter l'orateur, même dans les fautes, l'action de la France a été bonne pour l'Alsace ». (Vifs appl.) La première faute, d'après l'orateur, a été de quitter l'administration des mines de la Lorraine, M. Millerand a eu tort de vouloir prendre pour une expérience de régionalisme le seul point de France où il ne fallait pas encourager une telle politique.

M. Brom met en cause M. Grumbach

M. BROM, député du Haut-Rhin, prend ensuite la parole. Il met immédiatement en cause M. Grumbach et donne lecture d'un article écrit par ce dernier dans lequel le député socialiste attaque violemment le gouvernement.

M. BROM. — Il conviendrait M. le Président que vous ne vous montriez pas plus partial pour nous que pour M. Grumbach et ses amis.

M. PAINCARE. — Je ne suis aucunement partial, je complète vos renseignements (Appl.)

M. BROM poursuit néanmoins sa lecture des articles de M. Grumbach. La Chambre devait boulesser.

Puis l'orateur accuse les gouvernements qui se sont succédés depuis 1919, d'avoir provoqué le mécontentement qui règne en Alsace par des méthodes d'administration inadmissibles pour les Alsaciens.

M. BROM reproche ensuite à l'Administration d'avoir brutalement éloigné les conseillers alsaciens. Il se réclame, à cet égard, d'un avis opposé à celui de M. GRUMBACH et de ce qu'il appelle le statut religieux et scolaire de l'Alsace. Il réclame aussi le respect du langage alsacien devant les tribunaux. Comme il s'élève vivement contre le procès de Colmar, des interpellations se font entendre et ouvrent bientôt la voie de M. Brom.

Lorsqu'il reprend la parole, le député alsacien, soulève un débat sur le participationnisme.